

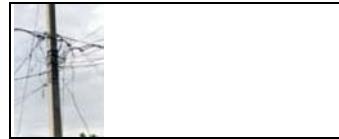
CMM

PLAN DE GESTION DES DÉCHETS

RÉSUMÉ du MÉMOIRE
PRÉSENTÉ VERBALEMENT
par

Michel Legris
607, place Chamberland
Le Gardeur, Qc
J5Z 1L8
téléphone: 450-581-7422
courriel: m_legris@hotmail.com

3 décembre 2003



A : PRÉSENTATION (2'12")

Madame la Présidente
Madame, Messieurs les commissaires
Mesdames, Messieurs

Commentaire : #1

Merci quand même du peu de temps qui m'est accordé pour présenter à peine un aperçu de mon mémoire. Mince consolation: si j'étais conseiller municipal à Repentigny, membre de l'opposition, je n'aurais que 5 minutes. Et ça, c'est pas mal plus grave que le dépotoir.

Comme beaucoup de solutions ressemblent à celles que j'avais soumises au BAPE, normalement je devrais me réjouir du projet. Tel n'est pas le cas. Ses principales orientations sont des irritants majeurs. D'entrée de jeu, on peut le considérer comme un aveu de ce qu'on n'a pas fait et qu'on ne veut pas faire, tout de suite : L'éléphant a accouché d'une souris, d'une souris-jouet !



En 1994, j'ai vécu le **Nicaragua**, un des pays les plus pauvres des Amériques. Pendant un mois, j'ai accompagné un groupe d'étudiants impliqués dans un projet de solidarité internationale (Liaisonneuve). J'y ai retrouvé le Québec rural d'il y a 60 ans. Nous étions hébergés dans des familles.

Commentaire : #2

Dans un restaurant, nos restants de poulet, boeuf, poisson, légumes ou riz ne se rendaient pas même aux poubelles : de jeunes enfants les plaçaient pêle-mêle dans des sacs de plastique afin de les partager avec leur famille.

Lors de la visite d'un **bidon-ville**, où j'ai côtoyé la vraie misère humaine, notre **SOCIÉTÉ de SURCONSOMMATION** et de **GASPILLAGE** m'a frappé comme un coup de poing au visage.

Commentaire : #3

Les mieux nantis vivent dans de maisons de tôle; les autres, dans des maisons aux de murs...de carton...de tissus...ou même de papier!



Ils empruntent l'électricité en se connectant sur le réseau public à l'aide de bouts de fils aboutés ; les poteaux sont formés de bouts de bois eux-mêmes aboutés, des fois à l'aide de broche .

Commentaire : #4

Dans le local tenant lieu d'école pour les '**enfants de la rue**', des madriers servent de bancs ; il y a un tableau noir mais, pas de livres, pas de papier, (pas de crayons...à quoi ça servirait?)

Le dépotoir sert d'épicerie et de magasin général.

Commentaire : #5

Aujourd'hui, je raconte ça à l'occasion d'un forum organisé pour savoir s'il y aura agrandissement du dépôt, **TERMINAL** de notre **SURCONSOMMATION** et de notre **GASPILLAGE**. Et, ce n'est que la pointe du iceberg!

Commentaire : #6

Au lieu de nous attaquer aux **CONSÉQUENCES**, attaquons-nous plutôt aux **CAUSES**.



B : GESTION DES MATIÈRES EXCÉDENTAIRES (0'57")


Je suis étonné de la définition de **matière résiduelle** : « tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon ».


Commentaire : #7

Pour moi, une 'MATIÈRE RÉSIDUELLE' c'est plutôt une '**matière excédentaire**' qui est **ni 'utilisable', ni 'recyclable'**.

Avant de disposer de nos matières excédentaires, il faudrait décider du lieu où elles seront acheminées :

Commentaire : #8

1. **UTILISABLES** >>> pour l'**éco-centre**
2. **RECYCLABLES** >>> Bacs de récupération / **centres de recyclage**
-  **COMPOSTABLES** >>> sur le tas de compost
4. **MATIERES HUMIDES** >>> bac des matières humides / **centre de compostage**
5. **MATIERES SECHES** >>> bac des matières sèches / **dépotoir**

Un adulte pourrait être responsable de la décision du niveau #1; les nts, celles des autres niveaux.

Pour obtenir son diplôme terminal de 'maternelle', un enfant devrait être capable de **réussir parfaitement** un test pratique de gestion des matières excédentaires.

C : MATIÈRES UTILISABLES (1'26")

Inventaire des matières utilisables

Pour savoir c'est quoi, vraiment, une matière utilisable, il faudrait en dresser une liste, ce que pourrait faire un groupe d'experts qui verrait à précéder l'équipe habituelle de vidangeurs, afin de les trier et les déposer dans un camion-remorque, un 45 pieds par exemple.

Commentaire : #9

Que ces experts soient recrutés dans un bidon-ville d'un pays du Tiers-Monde.

Que leur traitement soit au moins équivalent à celui versé aux personnes venues de l'étranger pour la récolte des fruits et des légumes.

Surtout,

Qu'ils soient assurés de recevoir l'assistance professionnelle appropriée afin de surmonter l'inévitable choc psychologique provoqué par la vue de tant de gaspillage institutionnalisé, notamment de la nourriture.

Traitement des matières utilisables

Une bonne partie de ce qui est enfoui à Lachenaie provient d'ailleurs :
(de Montréal, Laval, Montérégie, peut-être de l'Ontario et des États-Unis).

Commentaire : #10

Que chaque ville, chaque arrondissement le cas échéant, voit à déterminer immédiatement un lieu situé sur son territoire, lieu où seront traitées toutes les matières utilisables;

un lieu accessible aux citoyens à des heures d'ouverture appropriées, surtout les samedis, dimanches et jours de congés.

Qu'un système de cueillette mensuelle des matières utilisables soit mis en place tout de suite.

S'il y a une réelle volonté d'intercepter à la source tout ce qui ne doit pas se rendre au dépotoir, il faudrait que Montréal et ses clones, rescindent leur règlement qui empêche les 'récupérateurs' de faire un travail utile, qui ne coûte rien.

D : TRAITEMENT DES DÉCHETS (1'30'')

Contenants utilisés

On dénonce la trop grande quantité de 'matières résiduelles' enfouies, et en même temps, on encourage l'utilisation de contenants de grandeur disproportionnée qui ne peuvent qu'inciter à l'insouciance.

Commentaire : #11

Que les super-bacs ne puissent servir que pour la disposition des matières recyclables. Et les petits-bacs de récupérations, pour les déchets

Charlemagne, cette petite ville qui a refusé la fusion avec ses voisines, qui surtout a le nez dans les poubelles d'ailleurs, n'a pas attendu, elle, le plan de la CMM. Elle a décidé d'utiliser un grand bac pour la récupération, avec une cueillette aux deux semaines, sans augmentation de tarification et ce, depuis le 21 novembre 2003.¹

Matières compostables

On met en place des centres sophistiqués pour le traitement des matières dites 'résiduelles':

- quand on sait que 85% de ces matières n'ont pas à être enfouies;
- quand on sait qu'on les enfouit pêle-mêle;
- quand on sait que ce qui nécessite toutes ces installations, ce sont les matières putrescibles, source du jus de fermentation et des gaz à 'odeur d'œufs pourris'?

Commentaire : #12

La technologie prévue pour le traitement de ces matières en provenance du secteur domestique n'est pas nécessaire : chaque propriétaire peut réserver un espace pour établir son tas de compost (il suffit d'un mètre cube).

Le centre de compostage doit servir :

- pour les matières humides,
- pour les unités comprenant plus de huit (8) logements,
- pour le secteur des ICL,
- pour les cueillettes spécialisées.

¹ Hebdo Rive-Nord, p.3, 26 octobre 2003,
DM40.3 - 03-12-19h(56.3) commentaires de la présentation PP.doc

E : QUELQUES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE ... simili-démocratie (1'38")

Commentaire : #13

Dans le dossier de Lachenaie, à observer le manque de communications entre les organismes gouvernementaux, on croirait avoir à faire à une véritable pieuvre, chaque tentacule ignorant ce que font les autres.

Commentaire : #14

La **Commission de la protection du territoire agricole** a dézonné une partie du terrain sans consultation, sans audiences publiques, sans l'avis du Ministère de l'Environnement.

Et, fait tout aussi impressionnant, sinon plus, c'est même une constante : le **Ministère de l'Environnement** semble bien s'accommoder de la chose. Il n'aurait pas eu à être consulté. Le fait-il? Le veut-il? Le voudrait-il?

Pour la **ville de Terrebonne** : « Des taxes, c'est important! Ça permet le progrès » comme l'écrit le chef de cabinet qui coûte 100 000\$/an.

BAPE (1'0'39")

Commentaire : #15

Même si dans les dossiers de Lachenaie, le BAPE a été relégué au rôle d'amuseur public et son utilité questionnée, je dis « NON » à son abolition parce que :

1. Les audiences publiques permettent d'avoir accès à des informations qui autrement seraient inaccessibles, même si à l'occasion un 'flou artistique' est savamment entretenu.
2. Ces audiences sont de nature à démasquer le genre de système dans lequel nous vivons, système où on donne au peuple l'illusion qu'il a son mot à dire, qu'il participe, alors que ce n'est pas le cas. Ce que j'appelle : 'démocrature'.
3. Ça permet aussi de se défouler : c'est la version québécoise du 'Mur des lamentations'.
4. Au cas où ...les décisions ne seraient pas déjà prises!



F : CERTAINS ASPECTS ÉCONOMIQUES (0'50"/2'33")

Commentaire : #16

Je suis étonné (pas vraiment), d'entendre des dirigeants claironner qu'on ne peut faire autrement, qu'on n'a pas les moyens, qu'il en coûterait beaucoup trop cher. Comme dans le domaine de la santé, ce n'est pas un problème financier: c'est un problème de gestion et de choix budgétaire.

Financement du transfert des matières utilisables (/0'40")

- Les coûts de transfert des matières utilisables pour une utilisation locale ou à l'étranger, pourraient être assumés par l'organisme receveur, qu'il soit d'ici ou d'ailleurs.
- Les pays du Tiers-Monde produisent peu ou pas de biens de consommation : tout est importé, au prix en vigueur ici. Avec un salaire, même de 3\$ par jour, personne ne songe à s'acheter un vélo neuf. Par contre, à la limite, s'ils n'avaient qu'à payer les coûts de transport, ça pourrait être différent.
- Des subventions pourraient mieux servir. On sait que le budget de l'ACDI est dépensé en très grande partie ici-même, au pays : seules les miettes se rendent à la population des pays aidés, après que leurs dirigeants se soient servis.

Coûts du recyclage vs coûts de l'enfouissement (0'30")

- On dit que le recyclage coûte plus cher que l'enfouissement. Mais, comme il faut produire une nouvelle matière afin de remplacer une matière recyclable enfouie, l'équation à considérer est plutôt celle-ci:

$$\text{coûts de recyclage} < \text{coûts d'enfouissement} + \text{coûts de remplacement}$$

Faire son propre **compost**, ÇA COÛTE RIEN!

Le **tri à la source** des matières excédentaires ne coûte rien à comparer aux coûts constatés lorsqu'on attend de les démêler au dépotoir afin de tenter de les remettre dans leur état initial.

Gaspillage

Commentaire : #17

Quels sont les coûts du gaspillage? Quels en sont les coûts environnementaux, les coûts sociaux, les coûts humains?

La tonne de matières 'utilisables', 'recyclables' ou 'compostables'

- que l'on transporte, que l'on enfouit, qui dégage des biogaz que l'on brûle et rejette à perte dans l'atmosphère et qui ont des effets pas trop étudiés sur l'environnement, y compris la population du bassin versant,
- qui provoque la tenue d'audiences publiques sur l'environnement et tout son grément, c'est quoi le coût réel de cette tonne de matières?

Avons-nous les moyens de nous payer ce **GASPILLAGE** ?

Gaspiilage d'énergie (0'33)

Il s'avère qu'une forte partie de l'énergie dégagée par les bio-gaz est perdue: on produit 4 mégawatts d'électricité et on en brûlerait 6 mégawatts dans les 'torchères' (de quoi chauffer au moins 2000 maisons).

Il faut donc utiliser ce potentiel.

Commentaire : #18

Recommandation

Qu'un parc industriel soit établi sur la partie nord du terrain, en lieu et place du dépotoir, afin d'optimiser l'énergie récupérée des gaz actuellement brûlés dans les torchères.


GLUTION (1'01")

Il faut une volonté politique de régler le problème, un peu comme l'a fait l'Hôpital Juif de Montréal pour son service d'urgences. Un jour, quelqu'un a dit: «**On règle le problème; il n'y a plus aucune - bonne - raison - acceptable pour ne pas le régler**» ... et le problème est réglé. Leur façon de faire sert maintenant de référence aux autres hôpitaux.

Commentaire : #19

La personne qui se console en disant que sa ville est dans la moyenne (des cancrés), ne mérite-t-elle pas de porter le bonnet d'âne tout comme cette autre, celle-là porteuse d'un doctorat en éducation, qui se 'pette les bretelles' parce que sa ville est un peu au-dessus de cette moyenne?

Dring-dring! On est rendu à 15% et on se contente d'une amélioration de 1% par année?

La note de passage fixée à 50% est maintenant rendue à 60%, sans oublier que c'est 85% qui est l'oif ultime!

La méthode des '**petits pas...faits sur place**' a fait ses preuves! Il faut essayer autre chose : il faut prendre le taureau par les cornes.

C'est juste une question de **bon sens**!

DEUXIÈME PARTIE : PROJET DE PMGMR (1'34")

Commentaire : #20

Parlant de bons sens, parlons des principales orientations du projet de gestion des déchets.

1 ÉCHÉANCIER (0'49")

Commentaire : #21

Le projet répète à satiété, je cite : "Puisque la Politique 1998-2008 prévoyait, à l'origine, une période de dix ans pour atteindre les objectifs de récupération, la CMM se donne jusqu'en 2013 pour atteindre progressivement les objectifs de récupération de 60%"ⁱⁱ.

Comme sophisme, on ne peut trouver mieux. On passe sous silence qu'avant cette politique, il y en avait une autre, celle de 1989, avec un objectif de récupération de 50% (qui ne serait même pas atteint en 2012 selon les projections apparaissant au tableau 3.9)ⁱⁱⁱ.

Au moins, comme on l'a fait en 1998, si prétendait que l'on vise dorénavant 85% .

2 AUTONOMIE vs RÉGIONALISATION (0'44")

La CMM invoque la propre turpitude de ses membres, leur insouciance au cours de toutes ces années, en soutenant que l'autonomie demande du temps, qu'il faut donc continuer à exporter les poubelles ailleurs.

Elle demande même que "le droit de regard des MRC hôtes de lieu d'enfouissement, recevant des déchets ultimes en provenance du territoire de la CMM, ne puisse être exercé"^{iv}. Il faut le faire, il faut avoir du culot pour qu'un organisme responsable ose même penser faire une telle recommandation.

Commentaire : #22

À lui seul, ce texte mérite d'être soumis au concours des textes humoristiques du festival "Juste pour rire", catégorie "du monde". Je suis persuadé qu'il gagnerait le **Grand Prix : "Juste pour rire du monde"**!



ⁱⁱ Projet de PMGMR, pp. çà et là

ⁱⁱⁱ idem, tableau 3-9, p.57

^{iv} idem, p.84

3 SCÉNARIOS POUR L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS (1'25'')

Commentaire : #23

Alors qu'on prend la peine de reconnaître que ce point est délicat, on se contente d'un coin de table et de deux scénarios, rapidement bâclés, que l'on soumet à la consultation publique.

On n'a même pas pris la peine d'extraire des rapports du BAPE les données essentielles à la compréhension des tenants et aboutissants relatifs à un dépotoir, dont les inconvénients observés à chaque jour par la population du bassin versant, depuis des années et pour des années, ou les différents dangers pour la santé ou l'environnement, qu'ils soient causés par les bio-gaz ou par le jus de fermentation.

- On énumère cinq sites d'enfouissement dont celui de Lachenaie, qui est plein, et on omet d'inclure celui de Demix et celui de Saint-Michel, celui-là transformé en 'dépôt de matériaux secs' en 2001 (probablement parce les riverains en avaient assez des odeurs, des mouettes, du bruit, des contaminants, etc.) .
- On passe sous silence les études qui ont pu être faites par des MRC, dont celle de l'Assomption, afin d'identifier des sites alternatifs d'enfouissement.
- On omet de fournir les explications nécessaires pour ne pas avoir fait de telles études, surtout que depuis le BAPE de 1995, à Lachenaie, on sait que la capacité prévue pour tous les sites serait atteinte à très court terme.
- On ne tient compte que d'un seul inconvénient, la circulation de camions, bien sûr le seul qui demeure lorsque l'on a pris l'habitude d'exporter ses poubelles ailleurs.

4 AUTRES MODES D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ? (0'16'')

Commentaire : #24

Aucune étude sérieuse ne vient appuyer la décision de ne retenir que l'enfouissement comme mode de leur élimination. Pourquoi ne pas avoir établi une liste des autres moyens, en décrivant les avantages et les inconvénients pour chacun ?

5 DÉPOTOIR DE LACHENAIE (1'00'')

Commentaire : #25

Le projet continue à considérer ce dépotoir quand, tout au plus, le Gouvernement a accordé, comme ça, sans audiences publiques, un dépassement de capacité pour un an, un million de tonnes additionnelles (deux milliards de livres!) , conscient que les villes majoritairement d'ailleurs qui y déposaient leurs déchets n'avaient pas fait leurs devoirs et n'avaient pas pris leurs responsabilités.

Et lors de l'étude des crédits, le nouveau ministre de l'Environnement, sous un autre gouvernement, signalait : " On ne fera pas, avec un coup de bâton magique, disparaître les poubelles de Montréal, ni dans un an ni dans cinq ans..".^v

Si le Gouvernement reconnaît ne pas posséder de 'baguette magique', comment se fait-il que, d'un semblable coup de baguette, Lachenaie a été inclus dans le territoire de la CMM et, désormais sans droit de regard sur les vidanges d'ailleurs, notamment de Montréal ?

Le bon sens aidant, à tout le moins pour la gestion des vidanges, comment a-t-on pu considérer la CMM comme un seul territoire alors que la moitié de la population du Québec s'y retrouve?

^v CTE (Commission des transports et de l'environnement), 2 juillet 2003, 10h DM40.3 - 03-12-19h(56.3) commentaires de la présentation PP.doc

6] SECTEURS DE LA CMM (1'00")

Commentaire : #26

On divise la CMM en cinq secteurs, on ne sait trop pourquoi : la géographie, l'organisation municipale, le logo de la CMM (qui soit dit en passant fait disparaître la rivière des Prairies), la magie du nombre 'cinq', un simple brassage de dés...? L'un de ces secteurs, la ville de Montréal, produit autant de déchets que les quatre autres réunis.

Bien sûr, quand on maintient le principe du déplacement des poubelles, ailleurs, on a intérêt à faire croire que chaque secteur aura les mêmes responsabilités.

L'autonomie municipale doit prendre tout son sens.

Chaque ville ou chaque arrondissement doit avoir l'entière responsabilité de la gestion de ses déchets, de leur cueillette jusqu'à leur élimination sur son territoire.

D'ailleurs, ce serait une excellente façon de satisfaire immédiatement, à tout le moins partiellement, ceux qui prônent les défusions municipales. Ainsi, les secteurs les mieux nantis pourraient mettre en place les meilleures (et sûrement les plus belles) infrastructures.

7] ÉCHÉANCES DES CONTRATS DE CUEILLETTE DES DÉCHETS (0'55")

Commentaire : #27

Une autre et belle raison pour continuer à pelleter le dossier un peu plus en avant.

Qu'est-ce qui empêcherait de négocier des ajouts quand ce n'est que le minimum qui est fait actuellement?

Qu'est-ce qui empêcherait d'aller en soumission pour ajouter une ou des cueillettes spécialisées?

On mentionne que des contrats venant à échéance avant l'adoption du plan seraient renégociés pour plusieurs autres années à venir. Si c'est vrai, ce genre d'administrateurs du bien public doivent démissionner tout de suite.

Si un organisme public ne se soucie que de la lettre de la loi, c'est un signal qu'il donne à toute la population de se comporter ainsi, avec toutes les conséquences que cela peut entraîner : « La Loi pour tous, et les 'contraventions légales' pour les finauds qui ont les ressources nécessaires pour exploiter les zones grises ».

C'est ce que fait le projet quand il mentionne qu'on peut utiliser le site de Saint-Nichéphore pendant encore sept (7) ans avant que la MRC de Drummond ne puisse exercer son droit de regard.

8 RÉDUCTION À LA SOURCE ET REEMPLOI (0'20'')

J'admets que les experts n'ont pas à avoir réponse à tout. Mais, il y a des limites à la paresse intellectuelle quand on ne propose rien et qu'on se contente de déclarer : « Le concept de réduction à la source est plus abstrait, et par le fait même, est moins facile à intégrer dans les pratiques de consommation ». ^{vi}

9 COMPENSATION FINANCIÈRE ^{vii} (0'26'')

À Lachenaie ou à Matane., j'ai entendu à peu près la même réflexion :


- « La taxe de 100\$ pour la collecte des ordures, je la paierais volontiers afin de ne pas avoir cette senteur à longueur d'année! »
- « Une économie de 43\$ pour avoir les poubelles d'ailleurs dans ma cour? Merci! ».

En fait, cette compensation financière, ce n'est qu'un 'nanan' en échange des poubelles d'ailleurs .
« Un **cheval, un lapin** » dirait l'autre!

Commentaire : #28

10 LA TARIFICATION DE L'INDUSTRIE (0'27'')

Je m'oppose à cette méthode de financement parce que c'est une taxe déguisée, inodore et indolore.

 C'est un autre coût que l'industrie saura transférer au consommateur qui, déjà, ignore totalement ce qu'il lui en coûte pour les emballages et la publicité.

S'il y a tarification à avoir, vaut mieux que ce soit le payeur de taxes qui l'assume puisque ainsi, il saura ce qu'il lui en coûte pour l'élimination de ces multiples couches d'emballages.

Commentaire : #29



^{vi} idem, p.41

^{vii} PMGMR, p.70

11 SENSIBILISATION ET INFORMATION (0'58")

Commentaire : #30

On ne se gêne pas pour utiliser la population pour justifier les lenteurs. Par contre, avouons quelle n'a pas été tellement stimulée par ses 'leaders', qui ne s'intéressaient même pas à la question. Dans bien des cas, ce sont les mêmes qui sont encore en place.

La sensibilisation doit d'abord viser tous les élus, bien avant qu'ils n'adoptent le Plan. Il faut stimuler leur volonté d'atteindre l'objectif de récupération visé, et même, d'aller au-delà. Nul doute qu'à lui seul, l'enthousiasme qu'ils dégageront suffira pour entraîner la population.

Que les élus actuellement en place, afin de maintenir leur poste, aient l'obligation de suivre une mise à niveau portant sur le projet et d'en démontrer une maîtrise adéquate en réalisant un examen-synthèse, la note de passage étant fixée à 85%

Que cette même exigence soit une condition préalable à l'avenir pour toute candidature lors d'élections municipales.

12 CONCLUSION (1'04")

Commentaire : #31

Avant de prendre une décision, deux ministres ont préféré attendre l'adoption du Plan de la CMM, même si des signaux clairs avaient été donnés que le dossier serait repoussé dans le temps. On en a maintenant la preuve.

C'est pourquoi, je recommande :

1. **Que le Gouvernement refuse toute demande d'agrandissement du dépotoir de Lachenaie.**
2. **Que le Gouvernement revoit sa politique et oblige chaque ville, chaque arrondissement le cas échéant, à traiter sur son territoire, tous les déchets générés et recueillis sur son territoire.**

Nous n'avons pas le droit de continuer à enfouir les matières utilisables ou recyclables, sans égards pour les plus démunis des nôtres, ou d'ailleurs. Continuer, serait **IMMORAL!** Continuer serait **SCANDALEUX!**

Commentaire : #32

La **JUSTICE INFINIE** pourrait aussi prendre la forme du **PARTAGE**, non pas de nos richesses, mais juste de la **PARTIE UTILISABLE** de nos **VIDANGES**.

J'espère que les décideurs locaux n'attendront pas les recommandations de la Commission ou la décision du ministre avant d'arrêter de se traîner les pieds...

C'est juste une **question de bon sens**.

Merci de votre attention
bonne fin de travaux .



